



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 25 JANVIER 2017

Délibération N° B 17 / 025

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION DE TRAVAUX

**YUTZ - ZAC de la Tuilerie - Grange Stéphany - T
P09RD70M118**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune de Yutz pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification de la grange Stéphany (emprise Pinck) sur la ZAC de la Tuilerie située sur son territoire communal en vue de créer des logements,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement de travaux de démolition sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 100 000 € TTC pris en charge en intégralité par l'EPFL,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Yutz la convention de travaux annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.



Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER